

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 octobre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 28 octobre 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mme BERTRAND ayant donné procuration et Mmes GRANIER, REBROND et RODRIGUEZ excusées.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Emis un avis favorable au Projet d'aménagement et de développement du Plan local d'urbanisme intercommunal (n°98/19),
- Approuvé les virements de crédits dans le budget communal (n°99/19),
- Sollicité du Conseil Départemental la participation pour la tranche 2019 du Contrat départemental de développement et d'aménagement (CDDA) 2015-2019 (n°100/19),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°101/19 et n°102/19),
- Autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux et de matériel aux associations (n°103/19),
- Autorisé le Maire à donner délégation de signature à M. Adrien MISTRE pour la signature de l'acte d'acquisition de la propriété de M. BURGENDORF et Mme H. FARBMAN (n°104/19),
- Décidé l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AI 36 et appartenant à M. Adrien MISTRE (n°105/19),
- Décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 4 auprès de la SAFER (n°106/19),
- Autorisé le Maire à signer l'acte de division volumétrique avec M. Jean-Claude NATAF (n°107/19),
- Décidé de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (n°108/19),
- Approuvé le tableau des effectifs (n°109/19).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 29 octobre 2019

Le Maire

Frédéric GUINIERI